

## Synthèse

La séance aborde deux points : les nouveautés de la base 2014 de la comptabilité nationale dans le domaine des flux financiers et la présentation du bilan du moyen terme 2014-2018 du Cnis dans le cadre de la préparation du prochain moyen terme (2019-2023).

La confection de la **nouvelle base de la comptabilité nationale (passage de 2010 à 2014)** a été l'occasion de nombreuses modifications **dans le domaine des flux financiers**. La séance présente, d'une part, les révisions apportées aux transactions entre la France et le reste du monde et aux estimations de flux de revenus de la propriété (Insee), d'autre part, les nouvelles estimations de la balance des paiements (Banque de France).

Du côté de **l'Insee**, un premier grand chantier a consisté à rapprocher les montants des transactions de la France avec le reste du monde des données de la balance des paiements de la Banque de France. Des écarts croissants étaient constatés depuis quelques années. La Banque de France avait procédé à des améliorations méthodologiques, notamment avec la mise en œuvre de l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) ; mais il fallait attendre le changement de base pour redéfinir une cohérence économique d'ensemble. Ainsi, l'écart pour le solde des transactions courantes de 2016 était massif : 38,8 Md€ (- 19,0 Md€ pour la Banque de France contre - 57,8 Md€ pour l'Insee), soit 1,7 point de PIB. Cet écart était susceptible de se creuser encore avec la révision du solde touristique prévue par la Banque de France pour 2018 (résultats publiés en avril dernier). Un important travail conjoint entre les deux organismes a permis de rapprocher autant que possible les estimations, essentiellement en direction du solde de la Banque de France. Les niveaux des années récentes ainsi que les évolutions des quinze dernières années ont été réestimés : l'écart pour le solde des transactions courantes est passé pour les chiffres 2017 publiés en 2018 (publication le 30 mai prochain) à - 1 Md€. Au total, les révisions des années les plus récentes ont réduit le déficit des échanges avec le reste du monde, en raison notamment d'une meilleure évaluation du solde touristique (hausse de l'apport des pays émergents comme la Chine).

La refonte des estimations de revenus de la propriété a été un autre grand chantier du changement de base. Elle a concerné les ménages et les sociétés non financières (SNF). Le rapport du groupe de travail du Cnis « Coût du capital » (2015) avait pointé ces problèmes de divergence d'estimations faites à partir de différentes sources depuis la base 2010 et avait recommandé que la comptabilité nationale réalise la synthèse des données existantes en développant une expertise globale et en procédant à des arbitrages si besoin. Il soulignait l'amélioration à venir des données de la statistique d'entreprise *Ésane* (données comptables appariées avec des résultats d'enquêtes statistiques) et la nécessité de recourir aux statistiques fiscales de la DGFIP pour les ménages. Les revenus de la propriété rassemblent les intérêts, les revenus distribués par les sociétés (dividendes), les bénéfices réinvestis d'investissements directs à l'étranger et les autres revenus d'investissement tels que ceux des contrats d'assurance-vie et les loyers des terrains non bâtis, gisements, etc. Du côté des ménages, les dividendes perçus se décomposent en dividendes reçus d'entreprises soit assujetties à l'impôt sur les sociétés soit assujetties à l'impôt sur les revenus. Les dividendes totaux reçus en 2014 se sont élevés à 27,3 MdD€, soit une révision de - 25,0 Md€. L'exploitation de la source fiscale a fait apparaître une chute entre 2012 et 2013, non visible en base 2010. Du côté des SNF, le compte étant largement un compte obtenu par solde, les révisions ont donc été la contrepartie des révisions sur d'autres secteurs : révisions à la baisse des intérêts nets versés par les SNF, qui reflète les révisions sur le compte du reste du monde (rapprochement Banque de France - comptabilité nationale) ; révisions à la baisse des revenus nets distribués par les SNF (dividendes), qui reflète les révisions sur le compte des ménages. Le niveau de l'épargne brute des SNF est ainsi fortement revu à la hausse en 2014.

Parmi les autres chantiers plus modestes, outre quelques modifications sur le compte des administrations publiques, on peut citer l'intégration du trafic des stupéfiants qui a eu de fortes retombées médiatiques mais quantitativement anecdotique : impact à la hausse de 2,7 Md€ sur le niveau du PIB en 2014, retraçant pour l'essentiel les marges dégagées par les réseaux de trafiquants. Il va s'en dire que ces estimations sont fortement sujettes à caution.

La **Banque de France** présente les nouvelles estimations de la balance des paiements liées à ce changement de base 2014 de la comptabilité nationale. Les travaux conjoints de l'Insee et de la Banque de France pour réduire les écarts occasionnés par le passage à la base 2010 ont concerné le périmètre pour le compte de transactions courantes et le compte de capital et des révisions courantes sur la période 2015-2017 pour le compte financier de la balance des paiements. Pour les biens et services, les principales révisions ont porté sur le niveau des recettes de voyages, en hausse (réévaluation des dépenses touristiques des pays émergents), sur le traitement ACF-FAB des transports (réropolation avant 2012) et sur l'introduction de nouvelles données d'enquêtes. Pour le compte de

capital et les revenus primaires et secondaires, des opérations sur le compte des administrations publiques ont permis un rapprochement avec les comptes nationaux : ce calage a touché les impôts et subventions sur les produits et la production, les impôts courants, la coopération internationale courante, les ressources propres de l'Union européenne et les transferts en capital (remises de dettes). Les revenus d'investissement ont été révisés en 2015 et 2016.

Après échanges avec la salle, un avis est validé en séance.

**Le bilan du moyen terme du Cnis 2014-2018 dans le cadre de la préparation du prochain moyen terme 2019-2023** est le second point de la réunion. La procédure générale est rappelée : le bilan du travail de chaque commission et de l'ensemble des producteurs de la statistique publique et hors statistique publique est présenté dans toutes les commissions de printemps, période au cours de laquelle sont recueillis les besoins et les attentes des utilisateurs (consultation en ligne sur le site du Cnis, envoi de questionnaires aux membres du bureau du Cnis notamment). Une Rencontre est aussi programmée le 2 juillet sur les nouvelles sources de données. Les projets d'avis élaborés au cours de l'été seront présentés dans les commissions d'automne puis au bureau du Cnis avant d'être adoptés par l'Assemblée plénière de janvier 2019.

L'objectif de la séance est de faire un premier recueil des besoins : reconduire ceux qui n'auraient pas été suffisamment traités ou les besoins permanents, en introduire de nouveaux. Formellement, onze avis de moyen terme pour la commission « Système financier et financement de l'économie » avaient été adoptés en 2014. De nombreuses avancées sont à constater : sur l'identification des groupes financiers et de leurs liens avec l'étranger (création du LEI (*legal entity identifier*)), la connaissance des activités des banques françaises dans les paradis fiscaux, celle des flux de transactions au sein du système bancaire parallèle ou dans les comptes de « qui-à-qui » ; sur le financement des entreprises avec les statistiques (encore partielles) sur le capital risque ou innovation, les premiers travaux sur le financement participatif, la constitution d'un groupe de travail sur le coût du capital. Les lignes de métiers bancaires ont fait l'objet d'un groupe de travail du Cnis qui a abouti à une meilleure visibilité et lisibilité des données bancaires. L'étude de l'épargne salariale peut désormais s'appuyer sur l'enquête annuelle de la Dares (ministère de l'Emploi) auprès des entreprises de 10 salariés ou plus sur la participation, l'intéressement et l'épargne salariale. Enfin, axe de progrès important pour ce moyen terme, l'accès aux données bancaires et financières, auquel un groupe de travail du Cnis a consacré ses travaux, a été développé, avec, en particulier, la création d'un *open data room* par la Banque de France. En revanche, certains avis ont fait l'objet d'un investissement moindre : l'information sur l'emploi et les rémunérations dans le secteur financier a seulement bénéficié de travaux du service statistique Finances publiques sur le fichier relatif à la taxe sur les salaires ; les données sur les investissements socialement responsables et le partage de la valeur ajoutée sont encore insuffisantes ; le financement des collectivités locales reste toujours essentiellement connu au travers des rapports habituels du service statistique Collectivités locales ; enfin, il y a eu peu d'avancées en matière de communication pédagogique sur ces différents sujets.

Une première réflexion sur ce bilan fait apparaître plusieurs sujets potentiels pour le prochain moyen terme : favoriser l'exploitation de nouvelles sources de données ; développer encore les comparaisons internationales ; poursuivre les travaux sur le LEI et le financement des entreprises ; mieux connaître l'emploi et les rémunérations dans le secteur financier.

Au cours des échanges qui suivent la présentation, le président de la commission rappelle qu'il est nécessaire de se fixer un ou deux axes de progrès transversaux majeurs au maximum, en plus des sujets thématiques. Ainsi, l'actuel moyen terme avait mis l'accent sur l'accessibilité des données. Pour le prochain, deux axes semblent incontournables : l'exploitation des nouvelles sources de données et la systématisation des comparaisons internationales. Le président se félicite donc de la tenue de la Rencontre du 2 juillet sur les sources de données et leurs enjeux pour la statistique publique, un groupe de travail intercommission pourrait même être constitué sur ce sujet. La Banque de France précise que des expérimentations sont déjà en cours sur le commerce en ligne et l'exploitation des données des cartes bancaires. Concernant les comparaisons internationales, elle attire l'attention sur le fait qu'il faut, au-delà de leur développement, faire un travail pédagogique important afin de rendre compréhensibles les raisons parfois irréductibles des divergences (différences institutionnelles, méthodologiques). Enfin, le président pointe la poursuite des travaux sur le financement des entreprises *via* le financement participatif, en particulier le *crowdfunding* dont les informations en ligne sont un gisement de données en accès libre plus riches aujourd'hui que celui des banques.